

Nouvelle traduction du Missel

Fiche n°5 : la participation active

Le souci d'une « participation pleine, consciente et active » des fidèles aux célébrations liturgiques a été exprimé par le concile dans la Constitution sur la Sainte Liturgie. Certains éléments de la nouvelle traduction du Missel nous permettent de mieux saisir la nature de cette participation active des fidèles.

1- L'enrichissement des formules

La première traduction avait, dans un souci de clarté et de simplicité, omis certains mots. Par fidélité au texte latin d'origine, ces mots sont désormais rajoutés.

En premier lieu, le mot *Seigneur* (Dominus), revient régulièrement ponctuer les prières et nous tourne sans cesse vers celui que nous célébrons.

Des adjectifs font aussi leur apparition : *Bienheureuse Vierge Marie - de ton serviteur Abel le Juste - par les mains de ton saint Ange - le Corps et le Sang très saints de ton fils - des saints apôtres ...* Ils insistent sur la sainteté de Dieu et de ses serviteurs.

Dans un autre registre, des mots viennent préciser la grandeur de l'amour de Dieu et de sa miséricorde : *en accordant largement ton pardon - souviens-toi dans ta miséricorde, de tous les défunts - écoute, en ta bonté - que, par ta bonté, elle soutienne mon esprit et mon corps...*

L'enrichissement des formules permet d'ouvrir le cœur des fidèles à la louange et à la contemplation et de susciter la ferveur dans la prière.

2- Les attitudes

En complément des prières prononcées à haute voix, le missel comporte également quelques prières dites à voix basse par le prêtre seul et un certain nombre d'indications sur la manière de célébrer et les attitudes à avoir par le

prêtre et/ou l'assemblée à différents moments de la célébration. Ces indications étant écrites en rouge (ruber en latin), on les appelle les rubriques.

Après la prière du Gloire à Dieu, un temps de silence est rajouté pour se préparer à entendre la prière d'ouverture.

Au moment de proclamer l'évangile le prêtre prie Dieu à voix basse de lui donner d'annoncer « *dignement [son] saint évangile.* »

Lors de la profession de foi (credo de Nicée-Constantinople et symbole des apôtres) nous sommes invités à nous incliner au moment de l'évocation de l'incarnation du Fils en Marie.

Au moment de la consécration, les gestes du prêtre sont précisés. Après la consécration du Corps puis du Sang du Christ, il est demandé non plus seulement de « faire la génuflexion » mais « *d'[adorer] en faisant la génuflexion* ».

On le voit, l'ensemble des indications vont dans le sens de la manifestation d'une plus grande sacralité de l'action liturgique et d'une plus grande intériorité des fidèles.

On comprend donc que la participation active que souhaite le concile est d'abord une attitude intérieure de louange, d'adoration, de communion à l'unique sacrifice du Christ qui s'exprime dans le langage corporel.

Que l'accueil de cette nouvelle traduction, en bousculant nos habitudes, nous permette de participer d'une manière plus pleine, consciente et active à la célébration de l'eucharistie, devenant ainsi pleinement membres du corps du Christ.

Qu'en ce temps de l'avent, à la prière de la Vierge Marie, Mère du Christ et de l'Eglise, nous grandissions dans la foi, l'espérance et la charité, pour faire advenir le règne de Dieu.

Amen, viens Seigneur Jésus !